Tableau des avantages du PFSI - Couverture supplémentaire

Description de l'avantage	Code d'avantage	Date d'effet	Préautorisation requise	Code CIM-9 / CIM-10 ou diagnostic écrit requis	Code de santé provincial requis	Prescripteur requis	Limite de la fréquence	Montant maximum en dollars	Commentaires
Honoraires									
PAHA (Évaluation de santé après l'arrivée)	0209PAHA	5-Nov-14					1/1 À VIE	93,61 $ / évaluation	Voir NOTES 8 et 89 La protection est limitée aux réfugiés réétablis.
Psychothérapie, counseling, ou counseling en psychologie dans une clinique privée ou dans un centre pour la toxicomanie – Évaluation initiale et traitement	0228CI	5-Nov-14	Oui	Oui		M	Voir commentaires	Voir commentaires	Voir NOTES 2, 3, 4, 5 et 89
Examen de l'audition	0235CI	5-Nov-14		Oui	Oui				Voir NOTES 9 et 89 Oto-rhino-laryngologiste, soumettre la facture avec les codes de santé provinciaux / ou du territoire.
Autres services de soins à domicile - Visite par un travailleur social / un dispensateur de soins personnels / un aide personnel	0247CI	5-Nov-14	Oui				140 heures / MC	24,25 $ / heure	Voir NOTES 1 et 89 Ne peuvent être facturés avec le code 0112CI.
Interprétation / Services de traduction	0294CI	5-Nov-14	Oui					28,95 $ / heure	Voir NOTES 8 et 89 Peut seulement être facturé avec la psychiatrie et la psychothérapie/counselling (pour l'évaluation initiale et le traitement) ou pour l'évaluation de santé après l'arrivée.
Appareils fonctionnels – Prothèses auditives (inclut les services, les réparations et les fournitures liées à la prothèse auditive)									
Prothèse auditive à conduction osseuse, analogique classique - gauche	0304BCL	5-Nov-14	Oui			M, CA ou HP	1 / 5 ANNÉE CIVILE	585,40 $	Voir NOTES 10, 11 et 89
Prothèse auditive à conduction osseuse, analogique classique - droite	0304BCR	5-Nov-14	Oui			M, CA ou HP	1 / 5 ANNÉE CIVILE	585,40 $	Voir NOTES 10, 12 et 89
Prothèse auditive analogique programmable - gauche	0304PAL	5-Nov-14	Oui			M, CA ou HP	1 / 5 ANNÉE CIVILE	585,40 $	Voir NOTES 10, 13 et 89

Tableau des avantages du PFSI - Couverture supplémentaire

Description de l'avantage	Code d'avantage	Date d'effet	Préautorisation requise	Code CIM-9 / CIM-10 ou diagnostic écrit requis	Code de santé provincial requis	Prescripteur requis	Limite de la fréquence	Montant maximum en dollars	Commentaires
Prothèse auditive analogique programmable - droite	0304PAR	5-Nov-14	Oui			M, CA ou HP	1 / 5 ANNÉE CIVILE	585,40 $	Voir NOTES 10, 14 et 89
Prothèse auditive numérique de base - gauche	0304DEL	5-Nov-14	Oui			M, CA ou HP	1 / 5 ANNÉE CIVILE	1 500,00 $	Voir NOTES 10, 15 et 89
Prothèse auditive numérique de base - droite	0304DER	5-Nov-14	Oui			M, CA ou HP	1 / 5 ANNÉE CIVILE	1 500,00 $	Voir NOTES 10, 16 et 89
Prothèse auditive CROS/BiCROSS - gauche	327028	5-Nov-14	Oui			M, CA ou HP	1 / 5 ANNÉE CIVILE	1 500,00 $	Voir NOTES 10, 82 et 89
Prothèse auditive CROS/BiCROSS - droite	327036	5-Nov-14	Oui			M, CA ou HP	1 / 5 ANNÉE CIVILE	1 500,00 $	Voir NOTES 10, 83 et 89
Implants cochléaires	327090	5-Nov-14	Oui			SN	1 / 1 À VIE	30 000 $	Voir NOTES 17, 18, 19, 20 et 89 La tranche d'âge admissible est de 12 mois à 18 ans. La protection est limitée aux réfugiés réétablis.
Prothèses auditives encrées à l'os (BAHA) - gauche	0304BAHL	5-Nov-14	Oui			SN	1 / 1 À VIE	5 000 $	Voir NOTES 22, 84 et 89 La protection est limitée aux réfugiés réétablis.
Prothèses auditives encrées à l'os (BAHA) - droite	0304BAHR	5-Nov-14	Oui			SN	1 / 1 À VIE	5 000 $	Voir NOTES 22, 85 et 89 La protection est limitée aux réfugiés réétablis.
Frais d'exécution - Analogique classique - gauche	0304BCLD	5-Nov-14	Oui			M, CA ou HP	1 / 5 ANNÉE CIVILE	430,42 $	Voir NOTES 73 et 89
Frais d'exécution - Analogique classique - droite	0304BCRD	5-Nov-14	Oui			M, CA ou HP	1 / 5 ANNÉE CIVILE	430,42 $	Voir NOTES 74 et 89
Frais d'exécution - Analogique programmable - gauche	0304PALD	5-Nov-14	Oui			M, CA ou HP	1 / 5 ANNÉE CIVILE	484,22 $	Voir NOTES 75 et 89
Frais d'exécution - Analogique programmable - droite	0304PARD	5-Nov-14	Oui			M, CA ou HP	1 / 5 ANNÉE CIVILE	484,22 $	Voir NOTES 86 et 89
Frais d'exécution - Numérique de base - gauche	0304DELD	5-Nov-14	Oui			M, CA ou HP	1 / 5 ANNÉE CIVILE	322,81 $	Voir NOTES 87 et 89
Frais d'exécution - Numérique de base - droite	0304DERD	5-Nov-14	Oui			M, CA ou HP	1 / 5 ANNÉE CIVILE	322,81 $	Voir NOTES 88 et 89

Tableau des avantages du PFSI - Couverture supplémentaire

Description de l'avantage	Code d'avantage	Date d'effet	Préautorisation requise	Code CIM-9 / CIM-10 ou diagnostic écrit requis	Code de santé provincial requis	Prescripteur requis	Limite de la fréquence	Montant maximum en dollars	Commentaires
Embout auriculaire (nouveau ou remplacement)	0304EM	01-Avr-16	Oui			M, CA ou HP	1 / 1 ANNÉE CIVILE	70,00 $	Voir NOTE 89
Frais de services pour le remplacement d'un embout auriculaire	0304SF	01-Avr-16	Oui			M, CA ou HP	1 / 1 ANNÉE CIVILE	40,00 $	Voir NOTE 89
Appareils d'aide visuelle									
Lunettes pour basse vision	0600LV	5-Nov-14	Oui			CI, O	1 / 3 ANNÉE CIVILE	300 $	Voir NOTES 24 et 89
Appareils fonctionnels – pour manger et boire									
Pompes pour NPT et fournitures connexes	404504	5-Nov-14	Oui			M, IP			Voir NOTES 25, 26 et 89
Pompes d'alimentation, sacs ou contenants	404503	5-Nov-14	Oui			M, IP			Voir NOTES 26, 27 et 89
Accessoires pour pompes d'alimentation, sacs ou contenants	404207	5-Nov-14	Oui			M, IP			Voir NOTES 26, 27 et 89
Préparations alimentaires spécialisées / Suppléments nutritifs	404505	5-Nov-14	Oui			M, IP			Voir NOTES 26, 28 et 89
Location – Pompes d'alimentation, sacs ou contenants	404509	5-Nov-14	Oui			M, IP	4 / 4 MC		Voir NOTES 26, 27, 81 et 89
Location – Accessoires pour pompes d'alimentation, sacs ou contenants	404206	5-Nov-14	Oui			M, IP	4 / 4 MC		Voir NOTES 26, 27, 81 et 89
Fournitures chirurgicales, ostomiques, colostomiques et produits pour incontinence									
Fournitures ostomiques et fournitures colostomiques	402418	5-Nov-14	Oui			M, IP			Voir NOTES 23, 26, 29, 68 et 89
Sonde à demeure	0403IND	5-Nov-14	Oui			M, IP	4 / 2 MC		Voir NOTES 23, 26, 29, 68 et 89
Sonde Droite	0403STR	5-Nov-14	Oui			M, IP	70 / 2 MC		Voir NOTES 23, 26, 29, 68 et 89

Tableau des avantages du PFSI - Couverture supplémentaire

Description de l'avantage	Code d'avantage	Date d'effet	Préautorisation requise	Code CIM-9 / CIM-10 ou diagnostic écrit requis	Code de santé provincial requis	Prescripteur requis	Limite de la fréquence	Montant maximum en dollars	Commentaires
Condom collecteur externe (pour incontinence urinaire)	0403ECC	5-Nov-14	Oui			M, IP	1 / 2 MC		Voir NOTES 23, 26, 29, 68 et 89
Sacs collecteurs d'urine (attachés sur le côté du lit)	0403UDBB	5-Nov-14	Oui			M, IP	8 / 2 MC		Voir NOTES 23, 26, 29, 68 et 89
Sacs collecteurs d'urine (attachés à la jambe)	0403UDBL	5-Nov-14	Oui			M, IP	20 / 2 MC		Voir NOTES 23, 26, 29, 68 et 89
Urostomie (poche avec drain)	0408UP	5-Nov-14	Oui			M, IP	30 / 2 MC		Voir NOTES 23, 26, 29, 68 et 89
Fournitures d'irrigation pour stomie, colostomie et urostomie	0408IRG	5-Nov-14	Oui			M, IP			Voir NOTES 23, 26, 29, 68 et 89
Fournitures chirurgicales (pansements, bandes adhésives, dissolvant pour bandes adhésives, etc.)	402500	5-Nov-14	Oui			M, IP			Voir NOTES 26, 29, 68 et 89
Pantalon (culotte) à doublure en filet	0406D	5-Nov-14	Oui			M, IP	3 / 1 MC		Voir NOTES 26, 30 et 89
Serviettes de dessous jetables	0409DU	5-Nov-14	Oui			M, IP	150 / 1 MC		Voir NOTES 26, 30 et 89
Serviettes de dessous réutilisables	0409RU	5-Nov-14	Oui			M, IP	2 / 1 MC		Voir NOTES 26, 30 et 89
Couches jetables	0409DD	1-Avr-16	Oui			M, IP	150 / 1 MC		Voir NOTES 26, 30 et 89
Vêtements de compression vasculaire	402700	5-Nov-14	Oui			M, IP, ER, PT	4 / 1 ANNÉE CIVILE		Voir NOTES 26, 31 et 89
Vêtement de compression pour cicatrice hypertrophique	0412H	5-Nov-14	Oui			M, IP	2 / 3 MC		Voir NOTES 26, 32 et 89
Aides pour le bain et la toilette									
Sièges de bain	0341BS	5-Nov-14	Oui			M, IP, ER, PT	1 / 4 ANNÉE CIVILE		Voir NOTES 21, 26, 29, 33, 34 et 89
Sièges de toilette	0341TS	5-Nov-14	Oui			M, IP, ER, PT	1 / 4 ANNÉE CIVILE		Voir NOTES 26, 29, 33, 34, 35 et 89
Banc pour le bain	0344P	5-Nov-14	Oui			M, IP, ER, PT	1 / 4 ANNÉE CIVILE		Voir NOTES 26, 29, 33, 34, 36 et 89
Siège de toilette - surélevé	0341S	5-Nov-14	Oui			M, IP, ER, PT	1 / 4 ANNÉE CIVILE		Voir NOTES 26, 29, 33, 34, 37 et 89
Barres d'appui	300118	5-Nov-14	Oui			M, IP, ER, PT	3 / 4 ANNÉE CIVILE		Voir NOTES 26, 29, 33, 34 et 89

Tableau des avantages du PFSI - Couverture supplémentaire

Description de l'avantage	Code d'avantage	Date d'effet	Préautorisation requise	Code CIM-9 / CIM-10 ou diagnostic écrit requis	Code de santé provincial requis	Prescripteur requis	Limite de la fréquence	Montant maximum en dollars	Commentaires
Location - sièges de bain	0341BR	5-Nov-14	Oui			M, IP, ER, PT	4 / 4 MC		Voir NOTES 26, 29, 33, 34, 76, 81 et 89
Location - sièges de toilette	0341TR	5-Nov-14	Oui			M, IP, ER, PT	4 / 4 MC		Voir NOTES 26, 29, 33, 34, 78, 81 et 89
Location - bancs pour le bain	0344PR	5-Nov-14	Oui			M, IP, ER, PT	4 / 4 MC		Voir NOTES 26, 29, 33, 34, 77, 81 et 89
Location - sièges de toilette - surélevé	0341SR	5-Nov-14	Oui			M, IP, ER, PT	4 / 4 MC		Voir NOTES 26, 29, 33, 34, 79, 81 et 89
Location – barres d'appui au mur	300119	5-Nov-14	Oui			M, IP, ER, PT	4 / 4 MC		Voir NOTES 26, 29, 33, 34, 80, 81 et 89
Aides pour oxygénothérapie et aide respiratoire									
Appareils C-PAP et Bi-PAP	343011	5-Nov-14	Oui			M	1 / À VIE		Voir NOTES 26, 38 et 89
Ventilateurs	343714	5-Nov-14	Oui			M	1 / À VIE		Voir NOTES 26 et 89 Un diagnostic qui indique une insuffisance respiratoire chronique.
Moniteurs d'apnée	300105	5-Nov-14	Oui			M	1 / À VIE		Voir NOTES 26 et 89 Un diagnostic qui indique une insuffisance respiratoire chronique.
Concentrateur d'oxygène, dispositifs pour la conservation de l'oxygène, réservoirs et accessoires	0310CI	5-Nov-14	Oui			M	2 / 1 ANNÉE CIVILE		Voir NOTES 26, 39, 40, 41 et 89
Plates-formes de drainage postural, appareils d'aspiration, percuteurs, réanimateurs	0362PD	5-Nov-14	Oui			M	1 / À VIE		Voir NOTES 26 et 89 Un diagnostic qui indique une insuffisance respiratoire chronique.
Chambre de retenue pour inhalateur	400235	5-Nov-14	Oui			M, IP			Voir NOTES 26 et 89 Un diagnostic qui indique une insuffisance respiratoire chronique.
Compresseur brumisateur	340615	5-Nov-14	Oui			M	1 / 5 ANNÉE CIVILE		Voir NOTES 26 et 89 Non remboursable avec location de compresseur brumisateur.
Fournitures pour compresseur brumisateur (p. ex. : nébuliseurs, masque, tube, etc.)	402020	5-Nov-14	Oui			M			Voir NOTES 26 et 89
Location – Appareils C-PAP et Bi-PAP	343019	5-Nov-14	Oui			M	4 / 4 MC		Voir NOTES 26, 38, 81 et 89

Tableau des avantages du PFSI - Couverture supplémentaire

Description de l'avantage	Code d'avantage	Date d'effet	Préautorisation requise	Code CIM-9 / CIM-10 ou diagnostic écrit requis	Code de santé provincial requis	Prescripteur requis	Limite de la fréquence	Montant maximum en dollars	Commentaires
Location – Ventilateur (Respirateur)	343715	5-Nov-14	Oui			M	4 / 4 MC		Voir NOTES 26, 81 et 89 Un diagnostic qui indique une insuffisance respiratoire chronique.
Location – Moniteurs d'apnée	300106	5-Nov-14	Oui			M	4 / 4 MC		Voir NOTES 26, 81 et 89 Un diagnostic qui indique une insuffisance respiratoire chronique.
Location – Concentrateur d'oxygène, dispositifs pour la conservation de l'oxygène, réservoirs et accessoires	0310CR	5-Nov-14	Oui			M	4 / 4 MC		Voir NOTES 26, 39, 40, 41, 81 & 89
Location – Plates-formes de drainage postural, appareils d'aspiration, percuteurs, réanimateurs	0362PR	5-Nov-14	Oui			M	4 / 4 MC		Voir NOTES 26, 81 et 89 Un diagnostic qui indique une insuffisance respiratoire chronique.
Location – Compresseur brumisateur	340617	5-Nov-14	Oui			M	1 / 1 MC		Voir NOTES 26, 81 et 89 Non remboursable avec achat de compresseur brumisateur.
Appareils fonctionnels pour l'administration de médicaments/fournitures pour diabétiques									
Seringues à injection	401126	5-Nov-14							Voir NOTES 23 et 89 Diabète sucré et autres troubles médicaux nécessitant des injections quotidiennes.
Fournitures pour diabétiques - bandelettes réactives	401135	5-Nov-14							Voir NOTES 23 et 89 Diabète sucré nécessitant un contrôle.
Fournitures pour diabétiques - lancettes	401132	5-Nov-14							Voir NOTES 23 et 89 Diabète sucré nécessitant un contrôle.
Support pour intraveineuse	404208	5-Nov-14	Oui			M	1 / À VIE		Voir NOTE 89
Location - Support pour intraveineuse	404209	5-Nov-14	Oui			M	1 / 1 MC		Voir NOTES 81 et 89
Fournitures et accessoires pour intraveineuse	404225	5-Nov-14	Oui			M			Voir NOTE 89
Aide pour la mobilité personnelle									
Fauteuil roulant électrique - achat	360605	5-Nov-14	Oui			M, ER, PT	1 / 5 ANNÉE CIVILE		Voir NOTES 26, 42 et 89 Non remboursable avec le code 305202.

Tableau des avantages du PFSI - Couverture supplémentaire

Description de l'avantage	Code d'avantage	Date d'effet	Préautorisation requise	Code CIM-9 / CIM-10 ou diagnostic écrit requis	Code de santé provincial requis	Prescripteur requis	Limite de la fréquence	Montant maximum en dollars	Commentaires
Fauteuil roulant (non-motorisé) - achat	305202	5-Nov-14	Oui			M, ER, PT	1 / 5 ANNÉE CIVILE		Voir NOTES 26, 42 et 89 Non remboursable avec le code 360605.
Système de siège personnalisé	304212	5-Nov-14	Oui			M, ER, PT	1 / 2 ANNÉE CIVILE		Voir NOTES 26, 42 et 89
Système de siège non personnalisé	0306NC	5-Nov-14	Oui			M, ER, PT	1 / 2 ANNÉE CIVILE		Voir NOTES 26, 42 et 89
Modifications - Fauteuil roulant électrique	0302EM	5-Nov-14	Oui			M, ER, PT	1 / 2 ANNÉE CIVILE		Voir NOTES 26, 42 et 89
Fauteuil roulant manuel - modifications	0302M	5-Nov-14	Oui			M, ER, PT	1 / 2 ANNÉE CIVILE		Voir NOTES 26, 42 et 89
Canne - modifications	304500	5-Nov-14	Oui			M, ER, PT	1 / 2 ANNÉE CIVILE		Voir NOTES 26, 42 et 89
Béquilles - modifications	304503	5-Nov-14	Oui			M, ER, PT	1 / 2 ANNÉE CIVILE		Voir NOTES 26, 42 et 89
Cannes blanches - modifications	0300WM	5-Nov-14	Oui			M, ER, PT	1 / 2 ANNÉE CIVILE		Voir NOTES 26, 42 et 89
Détecteurs d'obstacle - modifications	0300ODM	5-Nov-14	Oui			M, ER, PT	1 / 2 ANNÉE CIVILE		Voir NOTES 26, 42 et 89
Marchette - modifications	0309M	5-Nov-14	Oui			M, ER, PT	1 / 2 ANNÉE CIVILE		Voir NOTES 26, 42 et 89
Réparations - Fauteuil roulant électrique	0302ERE	5-Nov-14	Oui				1 / 1 ANNÉE CIVILE		Voir NOTES 26, 42, 43 et 89
Réparations - fauteuil roulant manuel	0302RE	5-Nov-14	Oui				1 / 1 ANNÉE CIVILE		Voir NOTES 26, 42, 43 et 89
Cannes – réparations	304501	5-Nov-14	Oui				1 / 1 ANNÉE CIVILE		Voir NOTES 26, 42, 43 et 89
Béquilles – réparations	304504	5-Nov-14	Oui				1 / 1 ANNÉE CIVILE		Voir NOTES 26, 42, 43 et 89
Cannes blanches – réparations	0300WF	5-Nov-14	Oui				1 / 1 ANNÉE CIVILE		Voir NOTES 26, 42, 43 et 89
Détecteurs d'obstacles - réparations	0300ODF	5-Nov-14	Oui				1 / 1 ANNÉE CIVILE		Voir NOTES 26, 42, 43 et 89
Marchettes – réparations	0309RE	5-Nov-14	Oui				1 / 1 ANNÉE CIVILE		Voir NOTES 26, 42, 43 et 89
Cannes – achat	304506	5-Nov-14	Oui			M, ER, PT	1 / 5 ANNÉE CIVILE		Voir NOTES 26, 42 et 89
Béquilles - achat	304508	5-Nov-14	Oui			M, ER, PT	1 / 5 ANNÉE CIVILE		Voir NOTES 26, 42 et 89
Marchettes – achat	304510	5-Nov-14	Oui			M, ER, PT	1 / 5 ANNÉE CIVILE		Voir NOTES 26, 42 et 89
Cannes blanches - achat	0300WP	5-Nov-14	Oui			M, ER, PT	1 / 5 ANNÉE CIVILE		Voir NOTES 26, 42 et 89
Détecteurs d'obstacle électroniques - achat	0300ODP	5-Nov-14	Oui			M, ER, PT	1 / 5 ANNÉE CIVILE		Voir NOTES 26, 42 et 89
Fauteuil roulant électrique - location	0302ER	5-Nov-14	Oui			M, ER, PT	1 / 3 MC		Voir NOTES 26, 42, 81 et 89

Tableau des avantages du PFSI - Couverture supplémentaire

Description de l'avantage	Code d'avantage	Date d'effet	Préautorisation requise	Code CIM-9 / CIM-10 ou diagnostic écrit requis	Code de santé provincial requis	Prescripteur requis	Limite de la fréquence	Montant maximum en dollars	Commentaires
Fauteuil roulant manuel - location	305204	5-Nov-14	Oui			M, ER, PT	1 / 3 MC		Voir NOTES 26, 42, 81 et 89
Cannes - location	304502	5-Nov-14	Oui			M, ER, PT	1 / 3 MC		Voir NOTES 26, 42, 81 et 89
Béquilles - location	304505	5-Nov-14	Oui			M, ER, PT	1 / 3 MC		Voir NOTES 26, 42, 81 et 89
Cannes blanches - location	0300WR	5-Nov-14	Oui			M, ER, PT	1 / 3 MC		Voir NOTES 26, 42, 81 et 89
Détecteurs d'obstacle - location	0300ODR	5-Nov-14	Oui			M, ER, PT	1 / 3 MC		Voir NOTES 26, 42, 81 et 89
Marchettes - location	0309R	5-Nov-14	Oui			M, ER, PT	1 / 3 MC		Voir NOTES 26, 42, 81 et 89
Achat d'un lève-personne sur rail portatif	0365OTP	5-Nov-14	Oui			M, ER, PT	1 / 5 ANNÉE CIVILE		Voir NOTES 26, 29, 33, 42, et 89
Achat d'un lève-personne alimenté par pile	0365BP	5-Nov-14	Oui			M, ER, PT	1 / 5 ANNÉE CIVILE		Voir NOTES 26, 29, 33, 42, et 89
Achat d'une toile 4 points	03654PP	5-Nov-14	Oui			M, ER, PT	1 / 2 ANNÉE CIVILE		Voir NOTES 26, 29, 33, 42, et 89
Toile professionnelle avec poignées de positionnement - achat	0365PSP	5-Nov-14	Oui			M, ER, PT	1 / 2 ANNÉE CIVILE		Voir NOTES 26, 29, 33, 42, et 89
Achat de toiles pour lève-personne	0365SOP	5-Nov-14	Oui			M, ER, PT	1 / 2 ANNÉE CIVILE		Voir NOTES 26, 29, 33, 42, et 89
Siège élévateur pour la baignoire alimenté par pile - achat	0365BTP	5-Nov-14	Oui			M, ER, PT	1 / 5 ANNÉE CIVILE		Voir NOTES 26, 29, 33, 42, et 89
Lève-personne sur rail portatif - location	0365OTR	5-Nov-14	Oui			M, ER, PT	1 / 4 MC		Voir NOTES 26, 29, 33, 42, 81 et 89
Lève-personne alimenté par pile - location	0365BPR	5-Nov-14	Oui			M, ER, PT	1 / 4 MC		Voir NOTES 26, 29, 33, 42, 81 et 89
Location d'une toile 4 points	03654PR	5-Nov-14	Oui			M, ER, PT	1 / 4 MC		Voir NOTES 26, 29, 33, 42, 81 et 89
Toile professionnelle avec poignées de positionnement - location	0365PSR	5-Nov-14	Oui			M, ER, PT	1 / 4 MC		Voir NOTES 26, 29, 33, 42, 81 et 89
Toiles pour lève-personne - location	0365SOR	5-Nov-14	Oui			M, ER, PT	1 / 4 MC		Voir NOTES 26, 29, 33, 42, 81 et 89
Siège élévateur pour la baignoire alimenté par pile - location	0365BTR	5-Nov-14	Oui			M, ER, PT	1 / 4 MC		Voir NOTES 26, 29, 33, 42, 81 et 89
Achat - lit d'hôpital manuel, matelas et accessoires	0305	5-Nov-14	Oui			M, ER, PT	1 / 5 ANNÉE CIVILE		Voir NOTES 26, 29, 33, 42 et 89

Tableau des avantages du PFSI - Couverture supplémentaire

Description de l'avantage	Code d'avantage	Date d'effet	Préautorisation requise	Code CIM-9 / CIM-10 ou diagnostic écrit requis	Code de santé provincial requis	Prescripteur requis	Limite de la fréquence	Montant maximum en dollars	Commentaires
Achat - lit d'hôpital électronique, matelas et accessoires	0305E	5-Nov-14	Oui			M, ER, PT	1 / 5 ANNÉE CIVILE		Voir NOTES 26, 29, 33, 42 et 89
Location - lit d'hôpital manuel, matelas et accessoires	0305R	5-Nov-14	Oui			M, ER, PT	4 / 4 MC		Voir NOTES 26, 42, 81 et 89
Location - lit d'hôpital électronique, matelas et accessoires	0305ER	5-Nov-14	Oui			M, ER, PT	4 / 4 MC		Voir NOTES 26, 42, 81 et 89
Prothèses et orthèses									
Bras artificiel - gauche	0500LP	5-Nov-14	Oui			M	1/à vie		Voir NOTES 26, 42 et 89
Bras artificiel – droit	0500RP	5-Nov-14	Oui			M	1/à vie		Voir NOTES 26, 42 et 89
Prothèse mammaire - gauche	0501LP	5-Nov-14	Oui			M, IP	1/à vie		Voir NOTES 26, 42 et 89
Prothèse mammaire - droite	0501RP	5-Nov-14	Oui			M, IP	1/à vie		Voir NOTES 26, 42 et 89
Prothèse oculaire - gauche	0502LP	5-Nov-14	Oui			M, IP	1/à vie		Voir NOTES 26, 42 et 89
Prothèse oculaire - droite	0502RP	5-Nov-14	Oui			M, IP	1/à vie		Voir NOTES 26, 42 et 89
Pied prothétique – gauche	0503LP	5-Nov-14	Oui			M	1/à vie		Voir NOTES 26, 42 et 89
Pied prothétique – droit	0503RP	5-Nov-14	Oui			M	1/à vie		Voir NOTES 26, 42 et 89
Main artificielle – gauche	0504LP	5-Nov-14	Oui			M	1/à vie		Voir NOTES 26, 42 et 89
Main artificielle – droite	0504RP	5-Nov-14	Oui			M	1/à vie		Voir NOTES 26, 42 et 89
Jambe artificielle – gauche	0505LP	5-Nov-14	Oui			M	1/à vie		Voir NOTES 26, 42 et 89
Jambe artificielle – droite	0505RP	5-Nov-14	Oui			M	1/à vie		Voir NOTES 26, 42 et 89
Larynx artificiel	503518	5-Nov-14	Oui			M	1/à vie		Voir NOTES 26, 42 et 89
Fournitures pour membre artificiel - couvre- moignons	0515P	5-Nov-14	Oui			M			Voir NOTES 26, 42 et 89
Fournitures pour membre artificiel - gaines	0519P	5-Nov-14	Oui			M			Voir NOTES 26, 42 et 89
Corset lombaire	0507PB	5-Nov-14	Oui			M, IP	1/1 AC	250,00 $	Voir NOTES 42 et 89
Collet cervical	0528P	5-Nov-14	Oui			M, IP	1/1 AC	250,00 $	Voir NOTES 42 et 89
Orthèse - cheville gauche	0507PLA	5-Nov-14	Oui			M, IP	1/1 AC	250,00 $	Voir NOTES 42 et 89

Tableau des avantages du PFSI - Couverture supplémentaire

Description de l'avantage	Code d'avantage	Date d'effet	Préautorisation requise	Code CIM-9 / CIM-10 ou diagnostic écrit requis	Code de santé provincial requis	Prescripteur requis	Limite de la fréquence	Montant maximum en dollars	Commentaires
Orthèse - cheville droite	0507PRA	5-Nov-14	Oui			M, IP	1/1 AC	250,00 $	Voir NOTES 42 et 89
Orthèse - bras gauche	0507PLAR	5-Nov-14	Oui			M, IP	1/1 AC	250,00 $	Voir NOTES 42 et 89
Orthèse - bras droit	0507PRAR	5-Nov-14	Oui			M, IP	1/1 AC	250,00 $	Voir NOTES 42 et 89
Orthèse - jambe gauche	0507PLL	5-Nov-14	Oui			M, IP	1/1 AC	250,00 $	Voir NOTES 42 et 89
Orthèse - jambe droite	0507PRL	5-Nov-14	Oui			M, IP	1/1 AC	250,00 $	Voir NOTES 42 et 89
Orthèse - poignet gauche	0507PLW	5-Nov-14	Oui			M, IP	1/1 AC	250,00 $	Voir NOTES 42 et 89
Orthèse - poignet droit	0507PRW	5-Nov-14	Oui			M, IP	1/1 AC	250,00 $	Voir NOTES 42 et 89
Orthèse - coude gauche	0507PLE	5-Nov-14	Oui			M, IP	1/1 AC	250,00 $	Voir NOTES 42 et 89
Orthèse - coude droit	0507PRE	5-Nov-14	Oui			M, IP	1/1 AC	250,00 $	Voir NOTES 42 et 89
Orthèse - genou gauche	0507PLK	5-Nov-14	Oui			M, IP	1/1 AC	250,00 $	Voir NOTES 42 et 89
Orthèse - genou droit	0507PRK	5-Nov-14	Oui			M, IP	1/1 AC	250,00 $	Voir NOTES 42 et 89
Orthétique – supports plantaires personnalisés	503131	5-Nov-14	Oui			M, IP	1 paire/1 AC	250,00 $	Voir NOTES 42 et 89
Orthétique – semelles	504385	5-Nov-14	Oui			M, IP	1 paire/1 AC	250,00 $	Voir NOTES 42 et 89
Orthétique – coussinets pour les pieds	504380	5-Nov-14	Oui			M, IP	1 paire/1 AC	250,00 $	Voir NOTES 42 et 89
Physiothérapie, ergothérapie, orthophonie									
Physiothérapie - Évaluation initiale - dans une clinique	0226IA	5-Nov-14	Oui	Oui		M	1 / 1 ANNÉE CIVILE		Voir NOTES 44, 46 et 89
Physiothérapie – Visite subséquente - dans une clinique	0226CI	5-Nov-14	Oui	Oui		M	12 / 1 ANNÉE CIVILE		Voir NOTES 45, 46 et 89
Physiothérapie - Évaluation initiale - dans un foyer	0226IAR	5-Nov-14	Oui	Oui		M	1 / 1 ANNÉE CIVILE		Voir NOTES 44, 47 et 89
Physiothérapie – Visite subséquente - dans un foyer	0226R	5-Nov-14	Oui	Oui		M	12 / 1 ANNÉE CIVILE		Voir NOTES 45, 47 et 89
Physiothérapie - Évaluation initiale - à l'hôpital	0226H I	5-Nov-14		Oui			1 / 1 ANNÉE CIVILE	26,75 $	Voir NOTES 46 et 89
Physiothérapie – Visite subséquente - à l'hôpital	0226H	5-Nov-14		Oui			12 / 1 ANNÉE CIVILE	27,75 $	Voir NOTES 46 et 89

Tableau des avantages du PFSI - Couverture supplémentaire

Description de l'avantage	Code d'avantage	Date d'effet	Préautorisation requise	Code CIM-9 / CIM-10 ou diagnostic écrit requis	Code de santé provincial requis	Prescripteur requis	Limite de la fréquence	Montant maximum en dollars	Commentaires
Ergothérapie – Évaluation initiale - dans une clinique	0242CIA	5-Nov-14	Oui	Oui		M	1 / 1 ANNÉE CIVILE	80,00 $	Voir NOTES 48 et 89
Ergothérapie – Visite subséquente - dans une clinique	0242CI	5-Nov-14	Oui	Oui		M	20 / 1 ANNÉE CIVILE	80,00 $	Voir NOTES 48 et 89
Ergothérapie – Évaluation initiale - dans un foyer	0242RA	5-Nov-14	Oui	Oui		M	1 / 1 ANNÉE CIVILE	80,00 $	Voir NOTES 48 et 89
Ergothérapie – Visite subséquente - dans un foyer	0242R	5-Nov-14	Oui	Oui		M	20 / 1 ANNÉE CIVILE	80,00 $	Voir NOTES 48 et 89
Ergothérapie – Évaluation initiale - à l'hôpital	0242H I	5-Nov-14		Oui			1 / 1 ANNÉE CIVILE	26,75 $	Voir NOTE 89
Ergothérapie – Visite subséquente - à l'hôpital	0242H	5-Nov-14		Oui			20 / 1 ANNÉE CIVILE	27,75 $	Voir NOTE 89
Orthophonie – Évaluation initiale - dans une clinique	0230IA	5-Nov-14	Oui	Oui		M			Voir NOTES 49, 51 et 89
Orthophonie - Visite subséquente - dans une clinique	0230CI	5-Nov-14	Oui	Oui		M			Voir NOTES 50, 51 et 89
Orthophonie - à l'hôpital	0230H	5-Nov-14		Oui		M		26,75 $	Voir NOTE 89
Soins de la vue – Services de lunetterie									
Montures et lentilles unifocales	0600FL	5-Nov-14					1 / 24 MC	123,70 $	Voir NOTES 52, 53, 65, 66, 67, 69, 70 et 89
Verre unifocal avec astigmatisme (montures et verres)	0600SALF	5-Nov-14					1 / 24 MC	130,40 $	Voir NOTES 52, 54, 65, 66, 67, 69, 70 et 89
Montures et lentilles, double foyer	0600FB	5-Nov-14					1 / 24 MC	170,45 $	Voir NOTES 52, 55, 65, 66, 67, 69, 70 et 89
Verres bifocaux avec astigmatisme (montures et verres)	0600BAFL	5-Nov-14					1 / 24 MC	183,85 $	Voir NOTES 52, 56, 65, 66, 67, 69, 70 et 89
Verres unifocaux avec astigmatisme	0600LA	5-Nov-14					1 / 24 MC	33,20 $	Voir NOTES 52, 57, 65, 66, 67, 69, 70 et 89
Verres unifocaux sans astigmatisme	0600L	5-Nov-14					1 / 24 MC	26,70 $	Voir NOTES 52, 58, 65, 66, 67, 69, 70 et 89
Lentilles - bifocaux – avec astigmatisme	0600BA	5-Nov-14					1 / 24 MC	80,20 $	Voir NOTES 52, 59, 65, 66, 67, 69, 70 et 89

Tableau des avantages du PFSI - Couverture supplémentaire

Description de l'avantage	Code d'avantage	Date d'effet	Préautorisation requise	Code CIM-9 / CIM-10 ou diagnostic écrit requis	Code de santé provincial requis	Prescripteur requis	Limite de la fréquence	Montant maximum en dollars	Commentaires
Lentilles - bifocaux – sans astigmatisme	0600B	5-Nov-14					1 / 24 MC	66,85 $	Voir NOTES 52, 60, 65, 66, 67, 69, 70, 72 et 89
Montures	0600F	5-Nov-14					1 / 24 MC	33,45 $	Voir NOTES 65, 66, 67 et 89
Boîtier	0600CAS	5-Nov-14					1 / 24 MC	3,35 $	Voir NOTES 65, 66, 67 et 89
Frais d'ordonnance - verres unifocaux avec nouvelle monture	0600DSNF	5-Nov-14					1 / 24 MC	60,20 $	Voir NOTES 52, 62, 65, 66, 67 et 89
Frais d'ordonnance - verres unifocaux avec monture existante	0600DSEF	5-Nov-14					1 / 24 MC	40,10 $	Voir NOTES 52, 63, 65, 66, 67 et 89
Frais d'ordonnance - verres bifocaux avec nouvelle monture	0600DBNF	5-Nov-14					1 / 24 MC	66,85 $	Voir NOTES 52, 64, 65, 66, 67 et 89
Frais d'ordonnance - verres bifocaux avec monture existante	0600DBEF	5-Nov-14					1 / 24 MC	53,50 $	Voir NOTES 52, 65, 66, 67 et 89
Examen de la vue complet	600013	5-Nov-14					1 / 12 MC	54,60 $	Voir NOTES 71 et 89 Les services fournis par les médecins en titre seront remboursés selon les guides des tarifs provinciaux/territoriaux. Veuillez vous référer aux honoraires professionnels et aux sections relatives aux honoraires de médecins spécialistes dans le tableau des avantages.
Examen partiel des yeux	0600P	5-Nov-14					1 / 12 MC	33,30 $	Voir NOTES 71 et 89 Les services fournis par les médecins en titre seront remboursés selon les guides des tarifs provinciaux/territoriaux. Veuillez vous référer aux honoraires professionnels et aux sections relatives aux honoraires de médecins spécialistes dans le tableau des avantages.
Soins institutionnels									
Foyers de soins infirmiers (établissements du secteur privé et public)	0112CI	1-Avr-16	Oui	Oui				1 736 $ / mois	Voir NOTE 89 Ne peuvent être facturés avec le code 0247CI.
Centre résidentiel de santé mentale	0115M	5-Nov-14	Oui	Oui				1 736 $ / mois	Voir NOTE 89

Pour ce qui est des soins dentaires, consultez le Tableau des avantages du PFSI – Couverture pour soins dentaires, au https://www.fournisseur.medavie.croixbleue.ca

Tableau des avantages du PFSI - Couverture supplémentaire

NOTES :

NOTE 1 - L'évaluation complète doit être effectuée par un gestionnaire de cas en soins à domicile ou en santé ou par tout autre professionnel de la santé comme un médecin, une infirmière, un ergothérapeute, un physiothérapeute, un inhalothérapeute, un orthophoniste ou un travailleur social. Frais de l'évaluation complète : 53,30 $/h (3 heures maximum). Le rapport doit inclure le diagnostic, l'étendue de l'invalidité, l'historique clinique, le traitement prescrit en cours, la disponibilité de centres de soins (incluant leur emplacement) et la capacité du patient à fonctionner dans la maison et à aller à l'extérieur; sommaire du fonctionnement et des besoins pour voir, entendre, communiquer, se déplacer, utiliser les toilettes, le transfert (du lit à la chaise, etc.), manger, s'habiller, se laver, pratiquer les soins de pieds et quant au matériel, à l'équipement et aux prothèses (s'il y a lieu). L'évaluation doit inclure le niveau de soins recommandé ainsi que le nombre d'heures de soins par semaine.

NOTE 2 - Les demandes de préautorisation doivent être accompagnées par :
(1) Une lettre de médecin indiquant le diagnostic et l'ordonnance de psychothérapie ou de counselling.
(2) Le rapport d'évaluation initiale.

Évaluation initiale
Sur recommandation d'un médecin traitant un client, le fournisseur rencontrera le client pour effectuer une évaluation initiale. Cette dernière peut être facturée jusqu'à un maximum de deux heures et inclut une entrevue clinique, une brève analyse psychométrique (s'il y a lieu) et un rapport au PFSI.

Le rapport devrait présenter l'historique clinique et les renseignements obtenus lors de l'entrevue, et inclure :

- les résultats de l'analyse psychométrique (si effectuée);
- le diagnostic du DSM-IV ou DSM-V;
- un plan de traitement décrivant les objectifs et la durée prévue du traitement;
- la relation entre le diagnostic et le plan de traitement, ainsi que les objectifs comportementaux précis à atteindre grâce à la psychothérapie ou le counselling.

Le paiement pour les rapports est inclus dans les frais pour l'évaluation/traitement. Le fournisseur ne devrait pas poursuivre les démarches avant l'obtention de l'autorisation préalable.

NOTE 3 - Le fournisseur doit être un psychologue clinicien agréé, un psychothérapeute agréé, un conseiller-thérapeute agréé détenant un permis de l'organisme de réglementation de la province ou du territoire où il pratique.

NOTE 4 - L'avantage fournit un maximum de 10 séances d'une heure (jusqu'à 10 séances supplémentaires d'une heure, voir ci-dessous), excluant l'évaluation initiale. Un rapport du résumé de congé doit être soumis au médecin traitant et au PFSI lorsque le traitement est terminé. Le rapport doit inclure un aperçu de la réaction du client au traitement et indiquer si le traitement est terminé. Tous les traitements supplémentaires doivent être préautorisés par le PFSI. Les demandes de préautorisations pour des séances supplémentaires (jusqu'à un maximum de 10 séances) doivent être accompagnées d'une recommandation de médecin.

Exclusions :

Services psychiatriques et services d'un médecin de famille (indiqués dans le Tableau des avantages du PSFI – Couverture de base)
Psychanalyse
Évaluations psychoéducatives
Formation en dynamique de vie
Art-thérapie
Hypnothérapie
Sexothérapie

NOTE 5 - Frais par province pour l'évaluation initiale et les traitements subséquents, par heure : (C.-B. = 160 $), (Alb. = 170 $), (Sask. = 110 $), (Man., Î.-P.-É., T.-N.-L. = 150 $), (ON = 205 $), (QC = 125 $), (N.-B., T.N.-O., Nun., Yn = 130 $), (N.-É. = 140 $).

NOTE 6 - Les patients ayant : (1) des présumés troubles respiratoires du sommeil ; un trouble de somnolence diurne majeure, telle que déterminée par un résultat de 15 ou plus sur l'échelle de somnolence d'Epworth (l'évaluation à l'aide de l'échelle d'Epworth peut être effectuée par n'importe quel fournisseur de soins de santé), et un poste essentiel à la sécurité; ou (2) (A) des présumés troubles respiratoires du sommeil ; et (B) au moins un des éléments suivants : état comorbide, grossesse ; ou une oxymétrie nocturne à domicile qui a révélé une désaturation d'oxygène plus élevé que 30 (4 % ou plus) par heure.

NOTE 7 - Détermination de l'admissibilité pour les raisons suivantes :
(1) embolie gazeuse;
(2) infection des os (ostéomyélite) qui ne s'est pas améliorée avec d'autres traitements;
(3) empoisonnement au monoxyde de carbone;
(4) gangrène gazeuse;
(5) lésion par écrasement;
(6) syndrome des loges et autres problèmes traumatiques graves où le débit sanguin est réduit ou interrompu (p. ex., gelure);
(7) mal de décompression (maladie des caissons);
(8) guérison de plaies telles qu'un ulcère plantaire diabétique;
(9) perte sanguine importante;
(10) abcès intracrânien;
(11) infections nécrosantes du tissu mou;
(12) syndrome d'irradiation retardé (brûlure par irradiation qui apparaît après la cancérothérapie);
(13) greffes cutanées qui cicatrisent mal; et
(14) brûlures thermiques (causées par le feu ou par des sources de chaleur électriques).

NOTE 8 - Pour les réfugiés réétablis qui font l'objet d'une évaluation de santé après l'arrivée, le PFSI paiera les services de traduction médicale jusqu'à un total de deux heures.

NOTE 9 - Audiologistes et spécialistes des troubles du langage : nous rembourserons les frais habituels et courants jusqu'à concurrence de 74,20 $ par test.

NOTE 10 - (1) Un audiogramme complété au cours des six derniers mois doit être inclus. Personnes de 12 ans et moins : avoir une déficience auditive qui peut compromettre le développement de la parole ou du langage; personnes de 12 à 18 ans inclusivement : perte auditive moyenne d'au moins 25 dB; personnes de 19 ans et plus qui ont une perte auditive moyenne d'au moins 35 dB dans leur meilleure oreille. La moyenne signifie le seuil d'audition moyen (SMA) basé sur les fréquences de 500, 1 000, 2 000 et 4 000 hertz (Hz).
(2) Un médecin, un audiologiste clinique ou un audioprothésiste doit prescrire la prothèse auditive et l'équipement connexe.
(3) Une évaluation des besoins et les raisons de la recommandation de ces avantages en particulier doivent être soumises à des fins d'examen.

NOTE 11 - Pas remboursable avec les codes : 0304PAL, 0304DEL, 0304BAHL, 327028, 0304PALD, 0304DELD.

NOTE 12 - Pas remboursable avec les codes : 0304PAR, 0304DER, 0304BAHR, 327036, 0304PARD, 0304DERD.

NOTE 13 - Pas remboursable avec les codes : 0304BCL, 0304DEL, 0304BAHL, 327028, 0304BCLD, 0304DELD.

NOTE 14 - Pas remboursable avec les codes : 0304BCR, 0304DER, 0304BAHR, 327036, 0304DCRD, 0304DERD.

NOTE 15 - Pas remboursable avec les codes : 0304BCL, 0304PAL, 0304BAHL, 327028, 0304BCLD, 0304PALD.

NOTE 16 - Pas remboursable avec les codes : 0304BCR, 0304PAR, 0304BAHR, 327036, 0304BCRD, 0304PARD.

NOTE 17 - Surdité de perception grave à profonde dans les deux oreilles.

NOTE 18 - Aucune contre-indication médicale.

NOTE 19 - Un placement en milieu éducatif où l'accent est mis sur le développement des habiletés pour l'écoute et l'expression orale.

NOTE 20 - Soutien familial qui inclut l'engagement aux processus de réadaptation.

NOTE 21 - Pas remboursable avec le code 0344P.

NOTE 22 - Détermination de l'admissibilité pour les raisons suivantes :
(1) une perte auditive de transmission ou mixte (unilatérale ou bilatérale) lorsque le patient peut encore bénéficier d'une amplification du son ou une surdité de perception unilatérale, p. ex., la surdité unilatérale ET
(2) un des troubles suivants doit être présent :
• des malformations de l'oreille congénitales ou des suites d'une intervention chirurgicale où la fonction cochléaire est bonne, mais où il n'y a pas de conduit auditif externe; OU

- un trouble chronique de l'oreille interne; OU
- une otorrhée chronique, où l'utilisation d'une prothèse auditive conventionnelle cause des problèmes tels qu'une rétroaction acoustique, peu de confort, une mauvaise qualité du son ou une aggravation de l'infection; OU
- une tumeur sur l'oreille externe ou la cavité tympanique; OU
- une perte auditive de transmission due à une maladie des osselets où le patient ne peut pas avoir recours à une correction chirurgicale OU
- les prothèses auditives conventionnelles ne fonctionnent pas.

NOTE 23 - Les fournitures peuvent également être soumises en ligne par l'entremise du système de facturation des pharmacies.

NOTE 24 - Les clients doivent être aveugles ou avoir une basse vision qui ne peut pas être corrigée médicalement, chirurgicalement ou au moyen de lunettes ou de verres de contact ordinaire (c.-à-d. une acuité visuelle de moins de 6/21 dans chaque œil ou un champ visuel de moins de 60° dans les méridiens 180°et 90°), après correction avec des verres ophtalmiques appropriés (des lunettes ou des verres de contact, mais pas de systèmes optiques spéciaux ou l'addition de plus de 4 dioptries).

NOTE 25 - Pompes pour NPT : doit être le seul moyen du client pour s'alimenter.

NOTE 26 - Selon les frais habituels et courants de la province ou du territoire.

NOTE 27 - Le client ne peut pas être nourri au moyen de la gravité.

NOTE 28 - L'assuré doit répondre à au moins un de ces critères :
(a) Troubles de l'oropharynx ou troubles gastro-intestinaux résultant d'une affectation de l'œsophage ou de dysphagie; p. ex., chirurgie de la tête ou du cou, troubles neuromusculaires ou maladie cérébrovasculaire, quand la dysphagie empêche le patient de manger ou si toute autre condition médicale empêche le patient de manger;
(b) Troubles de la digestion ou de l'absorption et(ou) sévère insuffisance intestinale entraînant une intolérance des aliments; p. ex., insuffisance pancréatique, obstruction biliaire syndrome de l'intestin court;
(c) Patient nécessitant un régime défini chimiquement comme principal traitement d'une maladie pour laquelle les avantages thérapeutiques ont été prouvés; p. ex., maladie de Crohn.

EXCLUSIONS : Un produit nutritionnel ne sera pas remboursé s'il sert à l'un des usages suivants :
- Amaigrissement prescrit pour le traitement de l'obésité;
- Allergies alimentaires;
- Musculation;
- Remplacement volontaire de repas;
- Commodité;
- Utilisé pour remplacer l'allaitement maternel des nourrissons ayant des fonctions gastro-intestinales normales.

NOTE 29 - Le client doit pas être dans un établissement de soins actifs ou un centre de soins de longue durée.

NOTE 30 - Incontinence chronique incontrôlée où il y a perte quotidienne modérée, importante ou totale d'urine ou de selles, malgré toutes les interventions pratiquées.

NOTE 31 - Le client doit être atteint d'insuffisance veineuse chronique (IVC) de classe 2 ou 3 OU de lymphœdème chronique.
Les avantages prescrits pour les raisons suivantes ne sont pas admissibles : - patients hospitalisés; interventions de courte durée; usage pré ou postopératoire; IVC de classe 1; grossesse; thrombose veineuse profonde (TVP); cellulite; caillots; trombophlébite; phlébite; syndrôme post-phlébitique; gestion d'oedème; oedème systémique; insuffisance artérielle; hypotension; intervention à court terme; utilisation nocturne; arthrose; prévention; varices.

NOTE 32 - Le client doit souffrir d'une cicatrisation hypertrophique et devoir porter un vêtement de compression quotidiennement pour une période minimale de six (6) mois.

NOTE 33 - Le client ne peut pas avoir plus d'un appareil d'aide fonctionnel pour une même fonction.

NOTE 34 - Le client doit avoir une incapacité physique exigeant une aide pour la toilette, la chambre à coucher ou le bain.

NOTE 35 - Pas remboursable avec le code 0341S.

NOTE 36 - Pas remboursable avec le code 0341BS.

Tableau des avantages du PFSI - Couverture supplémentaire

NOTE 37 - Pas remboursable avec le code 0341TS.

NOTE 38 - CPAP – troubles respiratoires du sommeil documentés ; BiPAP - troubles primaires des muscles respiratoires. Dystrophie musculaire, maladies neuromusculaires progressives, lésion médullaire traumatique, déformations de la paroi thoracique ou affections pulmonaires restrictives, p. ex., cyphoscoliose.

NOTE 39 - Pour que le client soit admissible à l'avantage, ses résultats de tests doivent être obtenus lorsque son état s'est stabilisé.

NOTE 40 - Les conditions médicales de qualification pour l'oxygénothérapie à domicile :
- une PaO2 au repos et à l'air ambiant égal ou inférieur à 55 mm Hg;
- une PaO2 au repos et à l'air ambiant entre 56 et 59 mm Hg lorsqu'il y a indication corroborée par un médecin et un DGA de cœur pulmonaire, d'hypertension pulmonaire ou de polycythémie secondaire;
- PaO2 qui perdure entre 56 et 59 mm Hg et en présence de :

a) désaturation à l'effort causée par l'hypoxémie avec une meilleure tolérance à l'effort sous l'oxygène qu'à l'air ambiant (corroboré par un DGA et un test d'oxymétrie à air) et/ou;
b) désaturation nocturne inférieure à 88 % pendant plus de 30 % de la nuit en l'absence de troubles respiratoires du sommeil (corroboré par un DGA et un test d'oxymétrie nocturne).

NOTE 41 - • Une cardiopathie de stade IV selon la New York Heart Association avec un diagnostic confirmé par un cardiologue et un DGA; et
• des soins palliatifs (pronostic inférieur à 3 mois) pour les clients présentant une hypoxémie persistante :
a) une PaO2 à l'air ambiant ≤60mmHG;
b) une saturation en O2 ≤92 % corroborée par un test d'oxymétrie au repos; et/ou
c) une dyspnée que ni la médication ni l'analgésie n'atténuent (corroborée par un DGA ou un test d'oxymétrie au repos et un diagnostic attestant du dernier stade des soins palliatifs posé par un médecin, une infirmière praticienne ou un membre du personnel).

NOTE 42 - Le PFSI paiera l'appareil, la modification ou la réparation la moins coûteuse.

NOTE 43 - Le service de réparation ne peut pas excéder le coût de l'équipement.

NOTE 44 - Frais du traitement initial par province : (C.-B. = 74 $), (Alb. = 136 $), (Sask. = 148 $), (Man. = 65 $), (Ont. = 134 $), (QC = 80 $), (N.-B. et Î.-P.-É. = 60 $), (N.-É. = 55 $), (T.-N.-L. = 75 $), (T.N.- O. et Nun. = 138 $), (Yn = 75 $).

NOTE 45 - Frais des traitements subséquents par province : (C.-B. = 64 $), (Alb. = 95 $), (Sask. = 74 $), (Man. = 59 $), (Ont. = 84 $), (Qc = 75 $), (N.-B. = 50 $), (N.-É. = 55 $), (Î.-P.-É. = 45 $), (T.-N.-L. = 65 $), (T.N.-O. et Nun. = 88 $), (Yn = 75 $).

NOTE 46 - Le client présente des signes et des symptômes d'une détérioration ou d'une déficience physique dans au moins une des catégories suivantes :
a) Capacité motrice/sensorielle – problèmes avec l'intégration sensorielle, l'attention et la cognition, la circulation, l'intégrité des nerfs crâniens et périphériques, l'ergonomie et la, mécanique corporelle, la démarche, la locomotion et l'équilibre, l'intégrité de la peau, la mobilité et l'intégrité des articulations, la fonction motrice, la performance musculaire, le développement neuromoteur, la posture, l'amplitude des mouvements, l'intégrité des réflexes et l'intégrité sensorielle.
b) État fonctionnel – incapacité d'accomplir des activités élémentaires de la vie quotidienne (AVQ) ou des activités instrumentales de la vie quotidienne (AIVQ) qui impliquent des soins personnels (par exemple, s'alimenter, s'habiller, se laver ou maîtriser la continence), mobilité fonctionnelle pour les activités liées à la gestion de la maison (par exemple, faire un lit), au travail, à l'école ou dans la collectivité.
c) Capacité cognitive – problèmes avec l'orientation, la concentration (déficit d'attention), la compréhension, l'apprentissage, l'organisation des idées, la résolution de problèmes ou la mémoire.
d) Capacité respiratoire – diminution de la capacité aérobie, de l'endurance aérobie, de la ventilation ou des échanges respiratoires.

NOTE 47 - Le client ne peut pas participer à une séance de physiothérapie dans une clinique et présenter des signes et des symptômes d'une détérioration ou d'une déficience physique dans au moins une des catégories suivantes :
a) Capacité motrice/sensorielle – problèmes avec l'intégration sensorielle, l'attention et la cognition, la circulation, l'intégrité des nerfs crâniens et périphériques, l'ergonomie et la mécanique corporelle, la démarche, la locomotion et l'équilibre, l'intégrité de la peau, la mobilité et l'intégrité des articulations, la fonction motrice, la performance musculaire, le développement neuromoteur, la posture, l'amplitude des mouvements, l'intégrité des réflexes et l'intégrité sensorielle.
b) État fonctionnel – incapacité d'accomplir des activités élémentaires de la vie quotidienne (AVQ) ou des activités instrumentales de la vie quotidienne (AIVQ) qui impliquent des soins personnels (par exemple, s'alimenter, s'habiller, se laver ou maîtriser la continence), mobilité fonctionnelle pour les activités liées à la gestion de la maison (par exemple, faire un lit), au travail, à l'école ou dans la collectivité.
c) Capacité cognitive – problèmes avec l'orientation, la concentration (déficit d'attention), la compréhension, l'apprentissage, l'organisation des idées, la résolution de problèmes ou la mémoire.

d) Capacité respiratoire – diminution de la capacité aérobie, de l'endurance aérobie, de la ventilation ou des échanges respiratoires.

NOTE 48 - Une recommandation du médecin est requise. Le client présente des signes et des symptômes d'une déficience physique dans au moins une des catégories suivantes.
a) Capacité sensorielle – problèmes au chapitre de la sensation ou de la perception.
b) Capacité motrice – problèmes avec l'amplitude des mouvements, la force musculaire, le tonus musculaire, l'endurance, l'équilibre, la dextérité ou la coordination.
c) État fonctionnel – problèmes avec les AVQ élémentaires ou instrumentales qui impliquent la mobilité fonctionnelle, des soins personnels (par exemple, s'alimenter, s'habiller ou se laver), le travail ou des activités domestiques.
d) Capacité cognitive – problèmes avec l'orientation, la concentration (déficit d'attention), la compréhension, l'apprentissage, l'organisation des idées, la résolution de problèmes ou la mémoire.
e) Capacité psychologique – problèmes avec l'apathie, la dépression, l'anxiété, l'incompétence perçue, le manque de persévérance ou le manque d'habileté d'adaptation dans un environnement social.
f) Pour les séances d'ergothérapie à domicile, la demande d'approbation doit inclure une justification expliquant pourquoi le client ne peut pas être vu dans une clinique.

NOTE 49 - Frais du traitement initial par province : (C.-B. = 100 $), (Alb. = 120 $), (Sask., Man. et N.-É = 110 $), (Ont. = 165 $), (Qc = 150 $), (N.-B. = 90 $), (Î.-P.-É. = 80 $), (T.-N.-L. T.N.-O., Nun. et Yn = 160 $).

NOTE 50 - Frais des traitements subséquents par province : (C.-B. = 100 $), (Alb. = 120 $), (Sask., Man. et N.-É. = 110 $), (Ont. = 165 $), (Qc = 100 $), (N.-B. = 90 $), (Î.-P.-É. = 80 $), (T.-N.-L. T.N.-O., Nun. et Yn = 135 $).

NOTE 51 - Le client présente au moins un des signes et symptômes suivants.
a) Aphagie – incapacité d'avaler.
b) Aphasie – incapacité ou difficulté à communiquer au moyen de la parole, de l'écrit ou de signes.
c) Aphonie – incapacité de produire des sons à partir du larynx en raison d'une paralysie, d'une tension musculaire excessive ou d'une maladie des nerfs laryngés.
d) Apraxie – incapacité de prononcer des mots pour parler malgré la capacité d'utiliser les muscles de la bouche et du visage pour faire des sons.
e) Dysarthrie – élocution difficile ou anormale qui implique des perturbations du contrôle musculaire (paralysie, faiblesse ou manque de coordination) du mécanisme de la parole (muscles de la bouche, de la langue, du pharynx ou muscles respiratoires) entraînées par des dommages du système nerveux central ou périphérique.
f) Dysphagie – difficulté à avaler.
g) Dysphasie – trouble du langage causé par une lésion au cerveau ou une anomalie du développement neurologique.
h) Dysphonie – difficulté à parler en raison d'une réduction de la capacité des muscles impliqués dans la production de la voix.
i) Dysfonction des cordes vocales – diminution de la mobilité des cordes vocales en raison d'anomalies structurales ou fonctionnelles causées par une maladie neurologique ou organique.

NOTE 52 - La demande de règlement doit inclure l'information optique et l'acuité visuelle. Preuve d'une acuité visuelle de 20/40 ou moins dans un œil.

NOTE 53 - Pas remboursable avec les codes : 0600SALF, 0600FB, 0600BAFL, 0600LA, 0600L, 0600BA, 0600B.

NOTE 54 - Pas remboursable avec les codes : 0600FL, 0600BAFL, 0600FB, 0600LA, 0600L, 0600BA, 0600B.

NOTE 55 - Pas remboursable avec les codes : 0600FL, 0600SALF, 0600BAFL, 0600LA, 0600L, 0600BA, 0600B.

NOTE 56 - Pas remboursable avec les codes : 0600FL, 0600SALF, 0600FB, 0600LA, 0600L, 0600BA, 0600B.

NOTE 57 - Pas remboursable avec les codes : 0600FL, 0600SALF, 0600FB, 0600BAFL, 0600L, 0600BA, 0600B.

NOTE 58 - Pas remboursable avec les codes : 0600FL, 0600SALF, 0600FB, 0600BAFL, 0600LA, 0600BA, 0600B.

NOTE 59 - Pas remboursable avec les codes : 0600FL, 0600SALF, 0600FB, 0600BAFL, 0600LA, 0600L, 0600B.

NOTE 60 - Pas remboursable avec les codes : 0600FL, 0600SALF, 0600FB, 0600BAFL, 0600LA, 0600L, 0600BA.

NOTE 61 - Pas remboursable avec les codes : 0600DSEF, 0600DBNF, 0600DSNF.

NOTE 62 - Pas remboursable avec les codes : 0600DSEF, 0600DBNF, 0600DBEF.

NOTE 63 - Pas remboursable avec les codes : 0600DSNF, 0600DBNF, 0600DBEF.

NOTE 64 - Pas remboursable avec les codes : 0600DSNF, 0600DSEF, 0600DBNF.

NOTE 65 - Le remplacement ou la réparation de lunettes est seulement admissible pour les enfants de 18 ans et moins.

NOTE 66 - Les enfants (18 ans ou moins) ont droit à de nouvelles lunettes chaque fois qu'il y a un changement dans leur ordonnance. Remarque : les nouvelles lentilles doivent être installées dans les montures existantes, si possible.

NOTE 67 - Les adultes (19 ans et plus) peuvent obtenir une nouvelle paire de lunettes seulement lorsqu'il y a un changement significatif dans leur ordonnance. Un changement significatif d'ordonnance est défini comme un changement de l'erreur de réfraction d'au moins 0,5 dioptrie à la lentille sphérique ou cylindrique, ou un changement de l'axe qui est égal ou supérieur à :
(1) 20 degrés d'une lentille cylindrique de 0,5 dioptrie ou moins;
(2) 10 degrés d'une lentille cylindrique de plus de 0,5 dioptrie, mais de moins de 1,0 dioptrie; et
(3) 3 degrés d'une lentille cylindrique de plus de 1,0 dioptrie.

NOTE 68 - Les clients doivent avoir une stomie ou un autre trouble médical, tel qu'attesté par un médecin ou une infirmière praticienne.

NOTE 69 - Pour puissance de 5 dioptres ou supérieure (cylindre), ajoutez 35,11 $.

NOTE 70 - Pour puissance de 10 dioptres ou supérieure (sphère), ajoutez 35,11 $.

NOTE 71 - Les examens de la vue sont couverts s'ils sont requis pour diagnostiquer ou traiter une maladie, des symptômes ou des douleurs liés aux yeux, ou s'ils sont requis pour corriger la vue (services de réfraction).

NOTE 72 - Pas remboursable avec les codes : 0600FL, 0600SALF, 0600FB, 0600BAFL, 0600LA, 0600L, 0600BA.

NOTE 73 - Remboursable avec codes : 0304BCL ou 327028.

NOTE 74 - Remboursable avec codes : 0304BCR ou 327036.

NOTE 75 - Remboursable avec codes : 0304PAL ou 327028.

NOTE 76 - Pas remboursable avec les codes: 0341BS, 0344P, 0344PR.

NOTE 77 - Pas remboursable avec les codes: 0341BS, 0344P, 0341BR.

NOTE 78 - Pas remboursable avec les codes: 0341TS, 0341S, 0341SR.

NOTE 79 - Pas remboursable avec les codes: 0341TS, 0341S, 0341TR.

NOTE 80 - Pas remboursable avec le code 300118.

NOTE 81 - La location d'équipement peut être approuvée dans les cas suivants :
a) avec une ordonnance pour une période d'utilisation limitée et lorsque l'achat de l'article serait plus coûteux que les frais de location prévus;
b) pour les clients en phase terminale, lorsque l'achat de l'article ne serait pas requis;
c) lorsque des évaluations médicales et des suivis sont effectués;
d) lorsqu'un entretien important et fréquent est nécessaire;
e) lorsqu'une supervision spécialisée est requise.

NOTE 82 - Pas remboursable avec les codes : 0304BCL, 0304PAL, 0304DEL, 0304BAHL, 0304DELD.

NOTE 83 - Pas remboursable avec les codes : 0304BCR, 0304PAR, 0304DER, 0304BAHR, 0304DERD.

NOTE 84 - Pas remboursable avec les codes : 0304BCL, 0304PAL, 0304DEL, 327028.

NOTE 85 - Pas remboursable avec les codes : 0304BCR, 0304PAR, 0304DER, 327036.

NOTE 86 - Remboursable avec codes : 0304PAR ou 327036.

NOTE 87 - Remboursable avec code : 0304DEL.

NOTE 88 - Remboursable avec code : 0304DER.

NOTE 89 - Les services offerts aux citoyens canadiens, y compris les nouveau-nés, ne sont pas couverts.